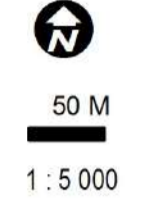


5.1B PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Plan édité le 22/10/2018




Vu pour être annexé à la délibération du conseil métropolitain du 19 novembre 2018

Pour le Président
 Le Vice-Président délégué,
 Christophe GATARD,
 Département de l'Indre et Loire

- AC1 : Protection des monuments historiques**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AS1 : Protection des eaux potables**
- Captage d'alimentation en eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
- EL2 Bis : Protection des digues et des zones inondables**
- Digue de la Loire
- EL3 : Servitude de marchepied**
- 3,25 m en bordure de la Loire et du Cher
- EL5 : Servitude de visibilité sur les voies publiques**
- RD751 et CV6
- I1 bis : Servitude relative au hydrocarbures liquides**
- Pipe-line Orléans-Tours
 - Bande d'effet de la SUP de maîtrise de l'urbanisation
- I3 : Canalisation de transports et de distribution de gaz**
- Canalisation / Zone de passage
 - Bande d'effet de la SUP de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Canalisations de transport et de distribution électricité**
- Ligne électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles**
- Zone inondable de la Loire et du Cher
- PM2 : Servitude relative aux installations classées**
- Le "Magasin général"

- PM3 : Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**
- Périmètre du PPRT
- PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques**
- Zone de garde
 - Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles**
- Faisceau hertzien ou radar
 - Zone secondaire de dégagement du Radar SRE-NG
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer**
- Emprise de la servitude
- T5 : Servitude de dégagement aéronautique**
- Secteur de dégagement de l'aérodrome de Tours Saint Symphorien



PT2 Liaison hertzienne Chambard-Tours
Les Fossés Blancs - Auzouer-Touraine
Courte Epée